

CHU de Nantes à horizon 2027 : la direction générale et deux organisations syndicales représentatives du personnel signent une Charte d'accompagnement des professionnels

Le jeudi 9 octobre 2025, au CHU de Nantes, a été signée la Charte d'accompagnement des professionnels, en présence de la direction générale, de la direction du pôle ressources humaines, et des représentants de deux organisations syndicales, la CFDT et Acteurs Santé CFE-CGC. Fruit d'une démarche concertée avec ces dernières, la Charte formalise les engagements du CHU, avec pour objectifs de sécuriser la trajectoire professionnelle de chacun, préserver ou améliorer la qualité de vie au travail de tous, avant, pendant et après le déménagement.

Une étape importante dans la démarche d'accompagnement des professionnels

Le projet du nouvel hôpital et plus globalement du CHU à horizon 2027 constitue l'opportunité de repenser les organisations pour améliorer les conditions de travail des professionnels et d'accueil des patients. **En cohérence avec le travail mené sur les organisations, le CHU a la volonté d'accompagner chaque professionnel** ainsi que les collectifs de travail, dans les meilleures conditions. Cela se traduit par **une démarche structurée de prévention des risques**, afin d'anticiper les difficultés ou les craintes liées à l'organisation du travail, aux parcours professionnels ou encore à la qualité de vie au travail.

C'est dans ce contexte que la **Charte d'accompagnement des professionnels a été élaborée, afin de formaliser les engagements du CHU pour sécuriser les trajectoires professionnelles de chacun et préserver ou améliorer la qualité de vie au travail de tous**. Le 9 octobre dernier, au terme d'une démarche concertée, un premier volet de cette Charte, dédié aux professionnels non médicaux, a été signé par deux organisations syndicales, la CFDT et Acteurs Santé CFE-CGC.

Les engagements précis du CHU

Dans le cadre de cette signature, la direction générale a rappelé **le principe fondateur selon lequel il y aura une place pour chacun au sein du CHU à horizon 2027**. Il n'y a aucune suppression d'emploi liée à l'ouverture du nouvel hôpital et à la réorganisation du site de l'Hôpital Nord Laennec.

Les engagements du CHU dans le cadre de l'accompagnement des professionnels :

- Un accompagnement individualisé appuyé par une cellule des parcours professionnels en lien avec l'encadrement.
- Une **affectation connue au moins un an** avant le déménagement.
- La priorisation du développement des compétences et de la formation tout au long de l'accompagnement au sein du plan de formation.
- Une **réouverture de la mobilité** selon les modalités habituelles **un an après** l'ouverture du nouvel hôpital.
- Une attention particulière portée au **maintien des quotités de temps travail**.

Le CHU sera particulièrement attentif, tout au long du processus, y compris après l'ouverture du nouvel hôpital, aux professionnels n'étant pas satisfaits de leur affectation, afin de pouvoir envisager, selon les opportunités, des possibilités d'ajustement.

« Nous avons conscience que cette période de renouveau, avec des adaptations à la croisée des vies professionnelles et personnelles, peut susciter questionnements et inquiétudes. Depuis plusieurs mois déjà, nous mobilisons toutes nos ressources pour que chacun puisse se sentir écouté, conseillé et à terme formé, selon ses besoins et son profil. Ce projet vise à fixer des points de repères précis auxquels chacun peut se référer. Il s'intègre pleinement dans la politique sociale du CHU de Nantes, dont la mission centrale est de prévenir les risques psychosociaux. Je rappelle également qu'il n'y aura aucune suppression d'emploi à l'entrée dans le nouvel hôpital. »

Philippe El Saïr, directeur général

« Cette charte, qui formule nos engagements en tant qu'employeur vis-à-vis de chacun de nos professionnels, a été élaborée en concertation avec Acteurs Santé CFE-CGC et la CFDT. Nous avons à cœur de mettre en œuvre tous les moyens pour garantir à la fois un accompagnement sur mesure pour chacun et un accompagnement des équipes. »

Agnès Granero, directrice des parcours professionnels

« Le déménagement vers l'île de Nantes et la réorganisation des activités sur l'Hôpital Nord Laennec sont un bouleversement qui fait naître beaucoup de questionnements et de peur. La Direction a rédigé une charte qui détaille ses engagements pour accompagner tous les professionnels dans ce changement. En tant que signataire de la charte et conscient des risques psycho sociaux engendrés, Acteurs Santé CFE-CGC veillera à la mise en œuvre des engagements pris. »

Section syndicale Acteurs Santé CFE- CGC

« Le déménagement vers le nouveau CHU Ile de Nantes représente une occasion précieuse de travailler dans un environnement plus moderne, plus ergonomique et plus fonctionnel. En effet, les difficultés rencontrées dans le bâtiment actuel, désormais vieillissant, sans possibilité d'évolution, sont significatives et engendrent des dépenses importantes. C'est dans cette optique que la section CFDT du CHU s'est toujours engagée en faveur de la construction d'un nouvel hôpital, et ce, dans les meilleurs délais possibles, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil d'un maximum de personnes. Néanmoins, un tel changement peut susciter du stress et de l'inquiétude, entraînant une perte de repères pour les professionnels concernés. Pour cette raison, la CFDT a souhaité qu'existe un accompagnement institutionnel formalisé à destination des agents. Cet accompagnement vise à lever les freins et à répondre aux interrogations légitimes concernant la projection vers le nouvel hôpital de tout un chacun. Il est essentiel que ce changement majeur d'environnement de travail se déroule dans un esprit de bienveillance à l'égard de professionnels investis et déjà fortement sollicités. La section CFDT sera particulièrement vigilante au respect de la Charte d'accompagnement et restera disponible pour toute demande d'information et de suivi individuel ou collectif formulée par les agents. »

Section CFDT du CHU de Nantes



Signature de la Charte le jeudi 9 octobre

De gauche à droite : Jacqueline Le Pennec, Acteurs Santé CFE-CGC, Philippe El Saïr, directeur général du CHU de Nantes, Sabrina Violleau, CFDT et Agnès Granero, directrice des parcours professionnels.

[Télécharger la photo](#)

A propos du CHU : Au cœur de la Métropole Nantaise, le CHU de Nantes compte près de 13 000 collaborateurs qui contribuent au rayonnement des valeurs du service public hospitalier : égalité, continuité, neutralité et adaptabilité. Avec ses neuf établissements, le CHU de Nantes constitue un pôle d'excellence, de recours et de référence aux plans régional et interrégional tout en délivrant des soins courants et de proximité aux 800 000 habitants de la métropole Nantes/Saint-Nazaire. Situé sur la rive sud de la Loire, un nouvel hôpital verra le jour en 2027. Plus grand projet hospitalier actuellement conduit en France, il sera le socle du futur quartier de la santé, un projet de dimension européenne. Avec 1 417 lits et 296* places ainsi qu'une augmentation de lits en soins critiques (10%), le nouvel hôpital proposera 64% de séjours en ambulatoire dans un environnement plus moderne, connecté, écologique et confortable, tant pour les patients que les professionnels.

*activités de court séjour réparties sur les sites Ile de Nantes et Hôpital Nord Laennec

Contact Presse

Zakaria Gambert
zakaria.gambert@chu-nantes.fr
07 77 25 95 47